

avorisk.fr
Formations Digitales à la Prévention
des Risques Professionnels

Formation en ligne

Contrôleur VGP matériel de levage – Tronc commun

Assurer la Vérification Générale Périodique des équipements de levage

En quelques **chiffres**



> 80+ vidéos

> 100% de réussite

> 7h de formation

> 90% de satisfaction

> 550€ /personne



Contactez-nous
contact@avorisk.fr

Consultez notre site
www.avorisk.fr



Contrôleur VGP matériel de levage

Tronc commun

 Tarif : 550€ /personne

 Durée : 7h de formation

Objectifs

Comprendre le cadre réglementaire et maîtriser les exigences légales applicables à l'activité du vérificateur.

Savoir réaliser la vérification obligatoire des appareils de levage :

- Vérification à la mise en service
- Vérification à la remise en service
- Vérification générale périodique (VGP)

Prérequis

Parler et lire le français.

Il est préférable d'avoir une connaissance pratique des éléments à contrôler.

Moyens pédagogiques

La formation est à suivre en ligne via la plateforme de e-learning intégrée à notre site avorisk.fr. Elle est accessible depuis n'importe quel support connecté à Internet (pc, tablette, smartphone) via tous les navigateurs et sans aucun logiciel spécifique.

L'apprenant est invité à suivre un parcours de formation comprenant des vidéos, des quiz et des exercices pratiques.

Des ressources complémentaires sont partagées telles que des illustrations de défauts constatés sur le matériel et des procédures de vérification.

Il est possible de poser des questions directement au formateur pendant et après la formation.

Public concerné

Toute personne chargée de réaliser la vérification des accessoires de levage :

- Vérificateur et chargé de VGP
- Technicien de maintenance
- Mécanicien
- QSE, préventeur et auditeur en sécurité
- Chef d'équipe et chef de chantier
- Chef de manœuvre d'élingage

Programme

- Contexte réglementaire applicable au contrôle
- Rôle et responsabilité des acteurs
- Définition d'un appareil de levage
- Examens et épreuves
- Différents types de vérifications
- Règles de conception CE
- Règles de conception du matériel non CE

Évaluation

L'évaluation des acquis de l'apprenant se traduit par un QCM (Questionnaire à choix multiples).

En cas de réussite, afin de valider et de certifier ses acquis, l'apprenant recevra une attestation de formation.